

Écrire avant le 7-02-20

## Janvier 2020

## Guinée

République

Lenakry Conakry

🧺 : 245.857 km²

11 883516

Millions.

Peine capitale:
Abolie le 28-12-17

Ratification de la Convention de l'ONU contre la torture en 1989, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), en 1967.



Nous vous invitons à adresser une copie du modèle de lettre ci-joint aux autorités dont l'adresse se trouve sur la lettre.

Affranchir à 0,79€ pour la Belgique et à 1,45€ pour l'international. Manifestants violemment réprimés

Du 14 au 16 octobre 2019, plusieurs quartiers de la capitale Conakry et d'autres villes de Guinée ont été le théâtre de mouvements de contestation populaire. A l'appel du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), des milliers de manifestants ont battu le pavé contre le projet de nouvelle Constitution. Celle-ci pourrait permettre Président Alpha Condé de briguer un troisième mandat consécutif, ce qu'interdit la Constitution en vigueur. La répression des manifestationsinterdites par les autorités- a été violente: au moins 11 personnes tuées, plus de 70 blessées, ainsi que 200 arrestations. L'ACAT appelle les autorités de Guinée à créer rapidement une unité judiciaire spéciale chargée d'enquêter sur les violences commises lors de manifestations et de la doter de movens suffisants pour qu'elle puisse faire son travail de manière indépendante et en toute impartialité.

Morts pour avoir manifesté:

Mamadou Lamarana Bah, 16 ans, étudiant; Thierno Sadou Bah, 18 ans, chauffeur; Mamadou Karffa Diallo, 22 ans, étudiant; Mamadou Aliou Diallo, 24 ans, maçon; Amadou Oury Diallo, 25 ans, chauffeur; Abdoulaye Timbo Sow, 27 ans, marchand; Thierno Mamadou Kalidou Diallo, 27 ans, médecin stagiaire; Ousmane Kéita, 22 ans, taxi-moto; Boubacar Diallo, 14 ans, étudiant; Thierno Aliou Barry, 17 ans, lycéen.

Voilà la trop longue liste de ceux qui

Dans la ville de Guéckédou, où il devait donner un concert, le chanteur et membre du FNDC, Elie Kamano, est détenu depuis le 2 janvier, dans une «manoeuvre d'intimidation ».

sont morts récemment en Guinée

pour avoir manifesté.

En général la situation sociale reste tendue avec un avis de grève des enseignants ce 9 janvier et des manifestations quotidiennes annoncées à partir de mi-janvier.

Répression : Une longue histoire

Cela fait plus d'une décennie que la Guinée est en proie à un cycle de violations graves des droits humains et d'impunité des coupables. Entre 2005 et 2015, au moins 350 personnes sont mortes et plus de 1 750 autres ont été blessées lors de manifestations. La plupart ont été blessées ou tuées par les forces de sécurité. La Guinée a une longue histoire en matière d'utilisation excessive des armes à feu par les forces de sécurité lors de la gestion des manifestations.

Promesses d'enquêtes jamais tenues

Les hiérarchies de la police et de la gendarmerie affirment régulièrement que les forces de sécurité n'ont pas le droit de porter des armes lorsqu'elles surveillent des manifestations. Dès qu'il y a mort d'hommes, les autorités guinéennes indiquent qu'elles ouvrent des enquêtes. Mais ces enquêtes n'aboutissent jamais, les autorités préférant rejeter la responsabilité des les manifestants morts sur l'opposition sans apporter la moindre preuve. L'usage de la torture est fréquent dans les affaires de droit commun, dans la répression de manifestations -spécialement en période électorale- ou dans les affaires d'atteinte à la sûreté de l'État. Pour tortionnaires l'impunité systématique hormis dans quelques affaires médiatisées.

Rendre justice aux victimes des répressions de manifestations et sanctionner leurs auteurs : c'est ainsi que la Guinée rompra avec cette longue habitude de violations des droits humains et d'impunité des coupables.

Consult<u>er sur la persistance de la torture en</u> Guinée

https://www.acatfrance.fr/actualite/guineebanalite-de-la-torture (ACATFrance)